

CHAMPIONNAT DE FRANCE F.F.S.U. ET CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES D'ASSOCIATIONS SPORTIVES F.F.S.U.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Pour plus de précisions se reporter au « Guide Sportif 2016-2017 » de la FF SPORT U.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses et joueurs amateurs ou professionnels de **nationalité française ou étrangère** licenciés à la ffgolf et à la FF Sport U.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants :

- 15 places sont réservées aux étudiantes les mieux classées au Mérite National Amateur à la date du **25 mai 2019** dont les inscriptions auront été effectuées directement sur le site Internet de la ffgolf.
- 35 places sont réservées aux étudiants les mieux classés au Mérite National Amateur à la date du **25 mai 2019** dont les inscriptions auront été effectuées directement sur le site Internet de la ffgolf.
Attention, les joueurs qualifiés Hors Quotas sur <http://www.ffgolf.org> devront également impérativement prendre leur licence FFSU et confirmer leur inscription au championnat de France Universitaire auprès du comité d'organisation : bordeaux@sport-u.com
- Qualifications exceptionnelles : consultez attentivement le site www.sportu.com

COMPOSITION DES EQUIPES

Equipes composées de 3 (minimum) ou 4 (maximum) joueurs ou joueuses de la même association sportive universitaire qualifiés en individuel.

NOUVEAU : 1 licence extérieure ou individuelle par équipe est autorisée (sous réserve d'une licence individuelle ou extérieure d'une A.S. de la même académie et ne présentant pas d'équipe au championnat de France). Si une A.S. présente plusieurs équipes, le joueur extérieur ne pourra pas être intégré dans la meilleure des deux équipes de cette A.S. (poids de l'équipe déterminé par les résultats individuels des championnats d'académies).

Les équipes seront constituées sur place en fonction des joueurs qualifiés pour le championnat de France individuel.

La composition de l'équipe est obligatoirement déposée auprès du starter, sur une fiche prévue à cet effet, avant le départ du premier joueur de l'équipe lors du 1er tour de l'épreuve.

Une association peut présenter plusieurs équipes, mais une seule pourra figurer dans les trois premières places.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

1^{ère} série Dames : jusqu'à 15,4 d'index - 2^{ème} série Dames : de 15,5 à 24,4 d'index

1^{ère} série Messieurs : jusqu'à 15,4 d'index - 2^{ème} série Messieurs : de 15,5 à 24,4 d'index

Les 3 meilleurs scores par tour sont retenus pour établir le classement par équipes.

Pour le classement individuel en 1^{ère} série, départage pour la première place en play-off en trou par trou.

REGLEMENT PARTICULIER

Cadet : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Les professeurs accompagnateurs membres de l'A.S. engagée (et eux seuls) ont la possibilité de conseiller un joueur sous réserve qu'ils se soient identifiés auprès des organisateurs et qu'ils aient retiré leur badge ad hoc auprès du comité d'organisation.

Chariot électrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (I-5)

PRIX

Un titre de Championne de France universitaire, un titre de Champion de France universitaire et un titre de Champion de France par équipes d'AS universitaire.